CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

TRAVAUX

CREATION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE D'ARMOY – LOT 1 : TERRASSEMENTS ET SOUTENEMENTS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux ci-dessous, pour un montant total de **595 010,19 € HT (714 012,23 € TTC)** afin de créer un trottoir (bords aval) et une piste cyclable (bord amont) route d'Armoy entre le giratoire « de la Mouche » et le débouché du chemin du Vuard Marchat.

	ENTREPRISES	MONTANTS EN € HT
1. Terrassements et soutènements	COLAS France – Perrier 74 – 74550 PERRIGNIER	414 910,99
2. Enfouissement des réseaux secs	SPIE Citynetworks – 74370ANNECY	180 099,20

Les travaux sont en cours et il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires en cours de chantier pour le lot n° 1.

Le marché a fait l'objet d'une convention signée le 9 mai 2022 entre la Commune de Thonon-les-Bains et Thonon Agglomération en vue du transfert de la maitrise d'ouvrage pour des travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le même périmètre que celui des travaux prévus par la Commune. La Commune de Thonon-les-Bains a donc toute compétence pour signer cet avenant, tâche qui lui est dévolue en tant que maître d'ouvrage opérationnel.

L'avenant a pour objet, pour chacune des entités, d'ajouter un prix nouveau au Bordereau de Prix Unitaires, de modifier les quantités de certains prix unitaires et d'augmenter le délai d'exécution des travaux.

Le détail des travaux supplémentaires figure dans le projet d'avenant et ses deux annexes.

L'avenant, pour la partie à la charge de la Commune, aboutit à une plus-value nette de 41 484,22 € H.T., le nouveau prix unitaire appliqué aux quantités étant fortement compensé par les baisses de quantités sur les prix unitaires existants.
L'avenant, pour la partie à la charge de Thonon Agglomération aboutit à une plus-value de 4 565,43 € H.T.
Ces modifications entrainent une augmentation du montant du lot n° 1 de 46 049,65 € HT, (soit +11,10 % par rapport au montant initial de 414 910,99 € HT).

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux.

Fin du document